

**Financière de Tubize SA**  
**Allée de la Recherche, 60, 1070 Bruxelles**  
**RPM Bruxelles : 0403.216.249**

**Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 24 avril 2019**  
**Résultat des votes**

Résolution	Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés	Proportion du capital social représentée par ces actions	Nombre total de votes valablement exprimés	Nombre de votes POUR	Nombre de votes CONTRE	Nombre d'abstentions
Approbation du rapport de rémunération sur l'exercice social clôturé le 31 décembre 2018	31.644.082	31.644.082	31.644.082	31.644.082	-	-
Approbation des comptes annuels relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2018, y compris la distribution d'un dividende brut de € 0,56 par action	31.644.082	31.644.082	31.644.082	31.643.438	-	644
Décharge à chacun des administrateurs pour l'exercice de leurs mandats respectifs au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2018	31.644.082	31.644.082	31.644.082	31.643.438	-	644
Décharge au commissaire pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2018	31.644.082	31.644.082	31.644.082	31.643.006	432	644
Approbation du renouvellement du mandat d'administrateur d'Evelyn du Monceau pour une période de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2023	31.644.082	31.644.082	31.644.082	31.117.742	526.340	-
Approbation du renouvellement du mandat d'administrateur de Charles-Antoine Janssen pour une période de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2023	31.644.082	31.644.082	31.644.082	31.117.742	526.340	-
Approbation du renouvellement du mandat d'administrateur de Cyril Janssen pour une période de	31.644.082	31.644.082	31.644.082	31.117.742	526.340	-

Résolution	Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés	Proportion du capital social représentée par ces actions	Nombre total de votes valablement exprimés	Nombre de votes POUR	Nombre de votes CONTRE	Nombre d'abstentions
quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2023						
Approbation de la nomination à la fonction d'administrateur de AVO Management BVBA, dûment représentée par sa représentante permanente Madame Annick van Overstraeten, pour une période de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2023	31.644.082	31.644.082	31.644.082	31.488.261	155.821	-
Confirmation que AVO Management BVBA est nommée en qualité d'administrateur indépendant, celle-ci et son représentant permanent répondant aux critères d'indépendance repris dans l'article 526ter du Code des sociétés	31.644.082	31.644.082	31.644.082	31.644.082	-	-